

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 5 NOVEMBRE

A LA CHAMBRE

Mardi soir, 4 novembre.

La danse des millions a commencé ; les républicains jonglant sans remords avec l'argent de la France ont continué la discussion du budget en adoptant sans modification les premiers chapitres du budget du ministère du commerce et de l'industrie.

Il y aurait eu cependant possibilité de réaliser de sérieuses économies.

Ainsi que l'a fait remarquer M. Thellier de Poncheville, le ministère du commerce, très important en théorie, l'est moins en fait, car de nombreuses annexes y sont rattachées, telles les primes à la marine marchande, et les postes et télégraphes ; les différents services de l'administration centrale pourraient donc être réduits, mais les membres de la majorité n'aiment pas les économies, et sans s'arrêter aux justes protestations de la Droite ils ont adopté les quinze premiers chapitres.

Sur un amendement de M. Mesureur tendant à accorder un crédit de 28,000 francs pour la création d'un conseil supérieur du travail, une petite discussion s'est engagée.

Le ministre du commerce, le rapporteur de la Commission du budget, M. Léon Say, ont soulevé des objections, tout en assurant qu'ils désiraient suivre l'exemple de la Suisse, de l'Allemagne et des Etats-Unis, mais en faisant des réserves sur l'opportunité de cette création.

MM. Dumay et Mesureur ont résisté ; ils ont défendu l'amendement et ils ont tellement bien plaidé la cause des travailleurs qu'ils ont réussi à faire adopter leur proposition par 285 voix contre 201.

Nous avons déjà la Bourse du travail, nous avons maintenant le Conseil supérieur du travail ; les affaires en iront-elles mieux ? Le sort des travailleurs en sera-t-il amélioré ?

La nouvelle institution ne sera probablement qu'une satisfaction platonique aux classes ouvrières.

Après avoir fait ainsi preuve de générosité, la Chambre a adopté rapidement les derniers chapitres du budget du ministère du commerce et de l'industrie.

NOS AMIS D'ITALIE

Bien caractéristiques, ces deux dépêches de Rome, même date :

Rome, 2 novembre.

« La *Riforma*, organe de M. Crispi, publie la dépêche suivante, qui est datée de Tripoli, mais qui pourrait bien avoir été rédigée à la Consulta :

« Des nouvelles de Tunis portent que les mouvements des troupes tunisiennes aux frontières seraient provoqués par des incursions de tribus tripolitaines en Tunisie ; mais ici on ne croit pas à la réalité de ces incursions. »

« Ces insinuations sont assez claires. On n'est pas au bout de cette campagne de presse, destinée à préparer l'opinion publique à de graves décisions. »

Rome, 2 novembre.

« Près de trois cents personnes appartenant aux Sociétés radicales sont allées aujourd'hui à Mentana, pour célébrer l'anniversaire de la bataille. »

« Un seul discours a été prononcé par le professeur Pennesi. »

« L'orateur a attaqué la triple alliance et le Vatican, et a manifesté le désir que l'empereur d'Autriche ne vienne jamais à Rome, parce qu'il rappellerait de tristes souvenirs. »

« M. Pennesi fait des vœux pour que la France rende Nice à l'Italie, afin d'effacer toute trace des fautes napoléoniennes et d'INAUGURER une politique d'amour et de fraternité des peuples. Il déclare également que l'Autriche ne rendra Trieste que lorsque l'Italie aura un gouvernement populaire, ayant conscience de la dignité nationale. »

Il est certain que nous sommes encore à « inaugurer » une politique d'amour et de fraternité.

Les milliers d'hommes et les millions d'argent sacrifiés à Magenta et à Solferino ne suffisent pas.

Pour inaugurer, nous devrions « rendre Nice ».

Et c'est un radical « un ami » qui parle ! Décidément tous nos « amis » de là-bas sont les mêmes.

M. le ministre Crispi veut prendre Tunis et Nice, M. le professeur Pennesi veut que nous rendions Nice et Tunis.

On voit que tous, hommes du gouvernement et hommes de l'opposition, professent les mêmes doctrines et ont la même ambition.

INFORMATIONS

Le nombre des sénateurs à élire en janvier prochain sera de 79.

Le renouvellement ne consistera pas en une simple réélection des sortants ; il sera un « renouvellement » proprement dit. On prévoit en effet, dès aujourd'hui, que près de 20 sénateurs, soit le quart de la série, ne reviendront pas au Luxembourg. Les uns se retirent d'eux-mêmes ; les autres ne seront certainement pas réélus.

Parmi les sénateurs sortants qui ne se représentent pas, nous citerons :

Pour la gauche, MM. Demiautte, du Pas-de-Calais ; Jobard et Noblot, de la Haute-Saône ; Bergeon, des Deux-Sèvres ; Charles Ferry et George, des Vosges.

Pour la droite, MM. Pâris et d'Havrincourt, du Pas-de-Calais ; le général de Ladmirault, de la Vienne.

On sait que, sur les 79 sièges soumis au renouvellement, 63 appartiennent à la gauche et 16 seulement à la droite.

JAMAIS ! JAMAIS !

Extrait de l'*Officiel* :
« M. d'Aillières. — Supprimez au moins les écoles sans élèves ! »

« Voix à gauche. — Jamais ! Jamais ! »
C'est bon à savoir.

CE QUE COUTENT LES PARLEMENTS

Le Parlement le plus coûteux est celui de France, puisque, d'après les comptes de 1888, les deux Chambres françaises ne coûtent pas moins de 12,145,088 fr.

Viennent ensuite : le Parlement espagnol avec 2,229,203 fr., l'Italien 2,150,000, l'Autrichien 1,810,627, l'Anglais 1,298,000, le Belge 900,124, et le Portugais 753,000 fr. Le Parlement allemand (Reichstag) est le moins cher de tous : il ne revient qu'à 479,087 fr.

Pensées de la LANTERNE

« Jusqu'ici on n'a négligé aucune occasion de nous dénigrer et de nous amoindrir au point de nous exclure du concert européen. »

« L'Europe entière ameutée par la politique allemande est, sauf la Russie, liguée contre nous. »

Tout cela nous coûte la faible somme de 4 milliards d'impôts et de 37 milliards de dette.

Nous avons des considérations et des alliances pour notre argent.

Entendu, de la bouche d'un député, une énormité tellement extraordinaire que nous tenons à la signaler :

« Pourquoi ne laïciserait-on pas les séminaires !!! »

Et cela avec le plus grand sang-froid du monde.

Et voilà un législateur !!!

LE COLLÈGE DE SÉEZ

Le collège de Séez avait à sa tête un principal qui s'est fait justice en déguerpissant à la hâte. Ce professeur de libre-pensée et de libre-morale était aussi pour la libre-dépense. Le vide s'est fait dans les rangs des élèves et dans la caisse de l'établissement.

Le conseil municipal se montre disposé à refuser désormais toute subvention.

UN OUBLIÉ

Sous ce titre, l'*Événement*, qui se fit, au temps du procès des décorations, l'avocat très officieux de M. Wilson, nous apporte la nouvelle suivante — qui n'en est pas une pour les gens connaissant la ténacité du gendre de M. Grévy :

« M. Wilson n'est pas complètement retiré de la politique. »

« A preuve l'annonce suivante, parue dans les *Petites Affiches* d'hier, aux convocations d'assemblées d'actionnaires ayant lieu aujourd'hui :

« Société anonyme de la *Petite France de l'Est*, assemblée ordinaire, à 10 heures matin, 29, rue de Lubeck. — G. P. 10 octobre. »

« L'hôtel de M. Grévy, où habite M. Wilson, a deux entrées : avenue d'Iéna et rue de Lubeck. »

C'est bien cela, ajoute la *Touraine*.

Avenue d'Iéna, on se repose, on semble être revenu de tout. Mais il n'y a qu'à suivre un couloir, et vous vous trouvez rue de Lubeck, où plus activement que jamais le maître de la

maison s'occupe de sa *Petite France*, de sa *Dépêche*, de son *Union libérale*... et du reste.

Il n'y a guère en France que M. Henri De-loncle pour ignorer ces intéressants détails.

(*Messageur d'Indre-et-Loire*.)

PROTESTATION CONTRE LES GRANDS MAGASINS

L'association des commerçants de Vienne (Autriche) vient d'inviter par une circulaire tous les négociants de la capitale à organiser une manifestation contre le projet parisien de fonder à Vienne un grand magasin sur le modèle des magasins du Louvre et du Bon-Marché. La circulaire dit que ce projet constitue un danger immense pour le commerce et l'industrie de Vienne.

LE SCANDALE DE TOULON

On mande de Toulon, 3 novembre, au *Petit Journal* :

« M. Fouroux a été extrait ce matin de la prison et conduit dans le cabinet du juge d'instruction où il a subi un long interrogatoire qui ne se terminera que dans l'après-midi. Le maire, qui a nié jusqu'à ce jour sa complicité dans l'avortement de M^{me} de Chicourt de Jonquières, est mis en ce moment en présence de preuves qui, paraît-il, établissent irréfutablement sa culpabilité. »

« Parmi ces preuves se trouve une lettre de menaces que reçut il y a quelque temps M. de Jonquières, lettre écrite, paraît-il, par M^{me} Audibert d'après un brouillon que lui aurait donné M. Fouroux. Ce brouillon avait été déposé sous pli cacheté, par M^{me} Audibert, chez son notaire. Reste à savoir quelle pensée, quel but ou quel motif puissant a fait agir comme elle l'a fait M^{me} Audibert. Cette prévoyance de mettre en lieu sûr une pièce compromettante pour le maire de Toulon sera bientôt expliquée. »

« Voici comment vivent en prison les quatre détenus :

« M. Fouroux reçoit de l'argent de sa famille et fait venir ses repas d'un restaurant. »

« La sage-femme Laure mange à l'infirmerie ; elle a reçu hier soir 50 francs d'un M. Vasseur avec qui elle était en relations. »

« M^{me} Audibert se fait apporter à manger du dehors avec de l'argent qu'elle reçoit abondamment d'une source inconnue. »

« Deux fois par jour, sa bonne, la mulâtresse, qui est restée avec M. de Jonquières et les deux enfants, apporte ses repas à M^{me} de Jonquières ; ces repas sont à peu près les mêmes que ceux de la famille. »

« M. Touzet, maire par intérim, a convoqué les membres du Conseil municipal en séance privée pour mercredi prochain à quatre heures du soir. Il s'agit, paraît-il, d'examiner la situation faite à notre ville par l'arrestation de M. Fouroux. On dit qu'un membre de la minorité proposera la démission de tout le Conseil municipal. »

« 8 heures. — A la suite de l'interrogatoire de M. Fouroux et de M^{me} Audibert, celle-ci a été extraite de la maison d'arrêt à quatre heures et demie. Accompagnée d'un agent, elle a été conduite en voiture à son appartement, »

rue Victor Clapier. Peu d'instants après, MM. Florens, procureur de la République, Dorlac de Borne, substitut, et Dagallier, juge d'instruction, y arrivaient pour opérer une perquisition en présence de l'accusée. M^{me} Audibert était dans un état de surexcitation facile à comprendre. Cette perquisition, dont on ignore le résultat, a duré une demi-heure environ. L'accusée a été ensuite réintégrée en prison.

» Bien que rien n'ait transpiré de l'interrogatoire de M. Fouroux, il faut croire que ses réponses n'ont pas amélioré sa situation, car il est maintenu au secret.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 4 novembre 1890.

La liquidation ne présente pas de grandes difficultés et les dispositions du marché sont visiblement meilleures. Le 3 0/0 clôture à 94.40; le 4 1/2 0/0 à 104.75 coupon détaché.

Le Crédit Foncier centralise de nombreux achats sur ses divers groupes de valeurs. L'action est demandée à 1,290 au comptant. Les obligations foncières et communales toujours recherchées font preuve d'une excellente tenue.

Les demandes du comptant se portent également sur les autres grandes sociétés de crédit qui cotent respectivement :

La Banque de Paris, 865; la Société Générale, 500; le Crédit Lyonnais, 790; la Banque d'Escompte, 575; le Crédit Mobilier, 435; les Dépôts et Comptes Courants, 605.

On recherche en banque l'obligation des Chemins de fer de Porto-Rico que des réalisations ramènent à 288, excellent prix d'achat pour une valeur si bien garantie, rapportant 45 fr. par an et remboursable à 500 fr.

L'action des Etablissements Eiffel se traite à 370. La commission qui a été chargée de l'enquête sur le Métropolitain proposé par la Société des Etablissements Eiffel a rendu un avis complètement favorable à ce projet avec quelques modifications admises, du reste, par les représentants de la Société Eiffel. La commission engage le gouvernement à faire la déclaration d'utilité publique.

Les actions et obligations des Chemins de fer Régionaux des Bouches-du-Rhône cotent 310 et 410, respectivement. Ce sont là des prix d'achat qu'il faut noter, eu égard à la garantie de l'Etat et du département dont elles sont dotées.

Les Chemins Economiques font 418.

NOUVELLES MILITAIRES

LES NOUVEAUX OFFICIERS

Extrait de la France nouvelle :

« Hier matin, les jeunes sous-lieutenants nommés le 1^{er} octobre, à leur sortie de Saint-Cyr, ont pris part aux exercices de leur régiment.

» Hier soir, la bienvenue des jeunes officiers a fait couler le champagne sur toutes les pensions, cercles, mess et cafés militaires.

» Lundi, à Saumur, les Saint-Cyriens sont montés à cheval pour la première fois. Le général Jacquemin ne plaisante pas avec les séances de manège et il promet de diriger très

vigoureusement l'instruction hippique des futurs chefs de notre cavalerie. »

Notre sympathique confrère ignore sans doute que les cours de l'Ecole de Saumur commencent le 1^{er} octobre, et que les Saint-Cyriens, comme les autres élèves, montent chaque jour à cheval depuis un mois.

L'APPROVISIONNEMENT DES PLACES FORTES

M. le Président de la République a signé hier un projet de décret relatif aux approvisionnements des places fortes, et aux termes duquel toute place de guerre devra avoir pour la population civile un approvisionnement d'au moins deux mois de vivres.

LA PENSION A SAINT-CYR

M. Carnot a également signé un décret réduisant de 1,500 à 1,000 francs le prix de la pension pour les élèves de l'Ecole de Saint-Cyr.

ETAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE

Par décision ministérielle du 4^{er} novembre 1890 :

M. le général de brigade Segaud, ancien colonel du 43^e de ligne, nouvellement promu, est nommé au commandement de la 5^e brigade d'infanterie (3^e division, 2^e corps d'armée), à Sedan, en remplacement de M. le général Larchey, promu au grade de général de division.

M. le général de brigade Dulac, nouvellement promu, est maintenu, à titre définitif, dans le commandement de la 3^e brigade de hussards (6^e division de cavalerie), à Lyon.

M. le général de brigade Hautb, nouvellement promu, est maintenu, à titre définitif, dans le commandement de la brigade de cavalerie du 47^e corps d'armée, à Montauban.

Un petit incident à l'Ecole polytechnique :

Un petit ennui attendait les élèves de l'Ecole polytechnique. L'administration militaire avait oublié de prévenir le tailleur de l'Ecole que, par suite des besoins de l'artillerie, la promotion se trouvait augmentée de 60 élèves.

Par suite de l'insuffisance du magasin d'habillement, il y a eu impossibilité pour une foule de nouveaux polytechniciens de sortir à l'occasion des fêtes de la Toussaint. Ceinturons et épées étaient seuls en nombre suffisant à l'Ecole; espérons que tuniques, claques, képis et pantalons à bandes écarlates ne se feront pas trop attendre pour l'élite de nos jeunes gens.

LES INFIRMIERS MILITAIRES

Le ministre de la guerre a décidé que désormais les infirmiers militaires seront choisis de préférence parmi les étudiants en pharmacie et que, pendant leur séjour au régiment, ces jeunes gens recevront l'instruction spéciale aux brancardiers régimentaires.

MANŒUVRES DE PONTONNIERS

Nous lisons dans la Nation :

« Vendredi ont eu lieu les manœuvres de pontonniers annoncées depuis quelques jours. Il s'agissait d'établir sur la Seine, près de Villeneuve, un pont dont la construction serait protégée par deux bataillons d'infanterie de marine, le 29^e bataillon de chasseurs, le 453^e de ligne, le bataillon de Joinville-le-Pont, deux groupes d'artillerie de la 49^e brigade, placés sous les ordres du général Lebrun.

» L'ennemi était représenté. A huit heures on l'apercevait à Morangis et le transport d'un bataillon d'infanterie de marine commençait sur la rive gauche, en bateaux accouplés; l'opération était rapidement exécutée et à neuf heures commençait la construction d'un pont de bateaux de 130 mètres de long, qui s'effectuait en moins d'une heure, en cinquante minutes; les troupes passaient rapidement, et sans accident, et la manœuvre continuait.

» Quant au bataillon de Joinville-le-Pont, il passait l'Yères en bidons, c'est-à-dire une sorte de radeau formé de sacs de toile remplis de bidons vides et bien bouchés qui servent de flotteurs, sur lesquels on place des planches, et à qui on imprime, au moyen d'un câble, un mouvement de va et vient.

» A la fin de la manœuvre, à laquelle assistait le gouverneur de Paris, les pontonniers repliaient leur pont en trois minutes, à l'admiration et à la stupéfaction générales. »

On s'occupe beaucoup, dans le monde militaire allemand, de la substitution au classique fer à cheval d'un fer en papier comprimé qui joint à une élasticité très favorable à la marche, la propriété très appréciable d'être insensible à l'action de l'eau et des liquides d'écurie.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

TOURNEES Frédéric ACHARD

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, la grande œuvre de Victor HUGO, *Les Misérables*, va être représentée sur le théâtre de Saumur avec le concours de ses trois célèbres créateurs : MM. DUMAINE, TAILLADE et LACRESONNIÈRE.

C'est la tournée Frédéric ACHARD qui nous promet cette soirée magnifique, avisons-nous besoin de le dire ?

LA QUESTION DES PATENTES

La commission parlementaire des patentes a reçu communication des réponses parvenues jusqu'à ce jour au questionnaire adressé à 407 chambres de commerce, 66 chambres consultatives des arts et manufactures et à 960 syndicats industriels.

54 départements ont répondu.

La commission a décidé de prolonger jusqu'au 15 novembre le délai accordé pour l'envoi des réponses.

L'Union des Syndicats des Commerçants de Saumur a voté, dans sa séance du 31 octobre dernier, une série de réponses, protectrices du commerce de la province. Ces réponses ont déjà été envoyées à la commission parlementaire.

LE MARIAGE DES RECEVEUSES DES POSTES

L'Agence Havas communique la note suivante :

« Quelques journaux ont signalé l'impossibilité dans laquelle se trouvaient les receveuses des postes de pouvoir se marier, les fonctions qu'il était interdit au mari d'occuper étant si nombreuses que l'incompatibilité devenait une véritable prohibition.

» On annonce aujourd'hui que, par arrêté ministériel, pris à la date d'hier, les anciens règlements ont cessé d'exister. Les receveuses sont autorisées à contracter mariage avec le fiancé de leur choix. Une seule prohibition a été maintenue (elle s'explique elle-même), elle concerne les personnes remplissant une fonction de police, quelle qu'elle soit. »

Hyménée ! Hyménée !

PATRIOTISME OPPORTUNISTE

Sous ce titre, on lit dans le Petit Courrier :

« Nous avons eu maintes fois l'occasion d'admirer la logique de M. Wable, directeur du *Patriote*; aujourd'hui, en lisant son article intitulé *Chou-Blanc*, nous restons ébahis.

» Tout le monde connaît l'ardente campagne menée par la presse locale en faveur de nos chanvres de la Vallée. Le *Petit Courrier*, si nous ne nous trompons, a jeté le premier cri d'alarme et le premier a demandé qu'on mette un impôt sur les chanvres étrangers à leur entrée en France. Depuis, de nombreuses pétitions ont été rédigées en ce sens, pétitions que nos députés ont énergiquement appuyées auprès du gouvernement.

» Qu'est-il arrivé ? Tous ces efforts, faits pour protéger notre agriculture nationale contre la concurrence étrangère, sont restés inutiles.

» En effet, dans son projet de tarif général des douanes qu'il vient de publier, le gouvernement permet aux chanvres, lias, jutes, d'entrer chez nous en franchise.

» Nous croyions que le gouvernement devait encourir la responsabilité de cet acte et qu'il devait être taxé d'incapacité et de négligence.

» C'était trop naïf à nous. »
» Si la culture du chanvre continue à être ruinée pour nos cultivateurs, c'est, insinue le *Patriote*, à nos députés que la faute en revient. Ils ont accompli leur devoir en faisant

45 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MOEURS MARITIMES

FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

Le viveur reprit :

— Mais, sois tranquille, je maintiens ma parole. Trouve une autre villa, au même prix, et je te la paye, sans désemparer, dans les quarante-huit heures.

L'interlocutrice fit la moue.

— Non, j'y renonce. Je tenais à celle-là. Je suis de Granville, tu sais, et je n'aurais pas été fâchée de montrer ma maison à ceux qui m'ont

— Dame ! reprit le viveur, je serais bien allé jusqu'à trente-cinq mille.

— Voyez-vous ça ! Monsieur se serait fendu de cinq mille francs de plus. Dis donc, Paul, où se trouve la maison qui te fournit les saucisses pour attacher tes chiens ?

Elle paraissait consolée, car elle ne comprima point son rire. Puis, s'interrompant tout à coup :

— Mais, dis-moi, ça ne t'aurait pas gêné de m'installer là-dedans ?

— Gêné ? Pourquoi donc ?

— Parce qu'il doit y avoir des coins où tu as fait la cour à ta fiancée, la belle Mademoiselle Jeanne de Buheil.

Elle prononça ces mots avec une satisfaction cruelle et une emphase burlesque qui firent bondir le cœur de Pierre.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

— Ma fille, sache bien qu'on agit avec une fiancée tout autrement que tu ne le supposes. Nos projets sont aujourd'hui rompus. Il n'y a pas lieu d'en reparler. Ou si tu tiens à en parler, je te prie de le faire en termes convenables.

Il prononça ces mots avec une netteté d'accent dont L'Olonnois fut tenté de lui savoir gré. Par malheur, cette bonne opinion ne fut pas de longue durée. Sur une nouvelle question de Lisette, Hautfrion poursuivit :

— Pourquoi ça s'est cassé ?... Oh ! bien simplement. Il n'y a rien qui lui soit défavorable là-dedans. Tu comprends que des femmes comme ça sont tenues d'apporter de grosses dots à leurs maris. Avec une épouse comme Mademoiselle de Buheil, j'aurais eu à défalquer, au bas mot, cinq mille francs par mois

— Et maintenant, demanda l'un des convives, qu'est-elle devenue ?

— Qui ?

— Mademoiselle de Buheil, parbleu ! Je suppose que, depuis sa ruine, elle a dû chercher à se tirer d'affaire; car ça dû être un rude coup pour elle.

— Ah ! mon cher, fit Hautfrion, tu m'en demandes trop. Je n'ai pas à m'occuper de mademoiselle de Buheil, avec laquelle je n'ai plus rien de commun. Nous irons chacun de notre côté, en ce monde, et je lui souhaite d'être parfaitement heureuse.

— De *Profundis* ! ricana celui qui avait parlé. Voilà l'oraison funèbre de cette « violente amour » qui devait vous enchaîner l'un à l'autre dans les liens de la plus harmonique des unions. Eh bien, mon cher Paul, ce que tu

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 6 NOVEMBRE

Ecoutez les journaux de gauche : « Monsieur le Comte de Paris a cessé d'être un péril pour les républicains et une espérance pour les conservateurs ; il est fini, bien fini. »

Mentalement, on leur répond : — Alors n'en parlez plus.

Mais ils en parlent chaque jour, ils en parlent avec acharnement, ils en parlent à tout propos, dans un déchaînement d'injures grossières et de calomnies stupides. Preuve évidente qu'ils voient toujours dans le Roi l'ennemi, le grand ennemi, qu'ils considèrent le Roi comme le suprême péril, qu'ils ont peur du Roi.

Un adversaire tombé, désarmé, inoffensif, ne saurait inspirer une pareille animosité et de pareilles insultes.

Ce n'est pas de la rage, c'est de la folie furieuse.

Monsieur le Comte de Paris a justement constaté que la République dite française est un régime désordonné, ruineux, antireligieux, antilibéral, antinational. Nos républicains crient au scandale.

A les entendre, le Prince aurait mérité de la France devant les étrangers, et ils affectent de s'indigner sans considérer qu'ils ont tort d'identifier la France avec la République.

Bien avant la République, la France existait ; malgré la République, elle existe encore ; et, sans la République, elle existera longtemps, espérons-le.

D'ailleurs, l'auguste orateur du banquet de New-York n'a rien appris aux citoyens des Etats-Unis déjà suffisamment instruits des mérites du régime actuel par les journaux et les orateurs républicains eux-mêmes.

Si le patriotisme commande aux Français de taire les crimes, les vices et les turpitudes du gouvernement des Grévy, des Wilson, des Constans, des Rouvier, des Cazot, des Ferry, quelle opinion faut-il donc avoir des sentiments patriotiques de nos parleurs et de nos écrivains démocrates ?

Ces citoyens-là n'ont-ils pas dit tout le mal qu'on pouvait dire de leur République ? Et n'en ont-ils pas médité en un langage beaucoup moins modéré que celui de Monsieur le Comte de Paris ?

Cependant il ne nous est jamais venu à la pensée de contester, pour ce fait, la sincérité de leur patriotisme, car il nous paraissait qu'ils accomplissaient, inconsciemment sans doute, une œuvre éminemment salutaire en dénonçant au pays les fautes et les hontes d'un régime de ruine, de démoralisation et d'abaissement.

Le langage tenu par Monsieur le Comte de Paris a sans cesse présenté ce caractère patriotique de séparer la cause de la France de la cause de la République afin de dégager la première des liens d'une humiliante solidarité. Le Prince n'a pas voulu qu'on put rendre sa chère patrie responsable des faits et gestes des factions qui l'oppriment.

Il n'a pas voulu qu'on put diriger contre la France les accusations formulées chaque jour contre son gouvernement par les républicains eux-mêmes.

Quel Français pourrait l'en blâmer ?

Mais il y a le Canada ! Monsieur le Comte de Paris n'a manifesté aucune prétention à la souveraineté du Canada ; il n'a annoncé aucun projet d'annexion, aucune intention de conquête ; il a vu dans les Canadiens un peuple rempli des traditions françaises, animé d'un profond amour envers la France, mais fort jaloux de son indépendance et très content de son sort. Il a pensé qu'il fallait renoncer à entreprendre une expédition contre les Etats-Unis, l'Angleterre et le Canada lui-même pour s'emparer d'un pays qui ne veut pas du retour de notre domination. Il a agi et parlé en conséquence.

C'est ici que l'indignation de nos patriotes républicains ne connaît plus de borne ; c'est ici qu'elle s'épanche noblement, parée de toutes les richesses de la langue verte ; c'est ici que nous retrouvons le vocabulaire à l'usage du patriotisme démocratique.

Et, saisissant contraste, les insultes à l'adresse du Chef de la Maison de Bourbon se mêlent aux éloges prodigués à Crispi, aux enthousiasmes provoqués par le maréchal de Moltke, aux appels chaleureux à la générosité française pour l'érection d'une statue à Garibaldi.

Il y a là une opposition qui ajoute à l'effet des invectives patriotiques de nos démocrates.

Quels comédiens que ces gens-là ! On ne se retient de les siffler que parce qu'ils prétent à rire et aussi parce qu'on ne saurait trop leur en vouloir de recourir même à de basses calomnies pour manifester la peur que leur inspire la Monarchie justicière.

JOSEPH DE GODLEWSKI.

INFORMATIONS

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

On donne comme à peu près certaine la date du 4 janvier 1891 pour le renouvellement triennal du Sénat. L'élection des délégués des conseils municipaux aura lieu le 30 novembre prochain.

PROCHAINE RENTRÉE DU TONKINOIS

On sait que M. Jules Ferry compte rentrer dans le Parlement en se faisant élire, le 4 janvier prochain, sénateur des Vosges.

LE GASPILLAGE

Un rédacteur de l'*Eclair* a fait causer M. Charles Dupuy, député de la Loire, rapporteur du budget de l'instruction publique. M. Charles Dupuy dit entre autres choses :

« Les dépenses faites pour quelques lycées, d'ailleurs, ont été beaucoup exagérées et dépassent de beaucoup toutes les chances de bénéfice. Par exemple, le lycée de Dijon n'a pas coûté moins de 4,400,000 fr. On a calculé que chaque place d'élève revient à 6,035 fr. »

Ce chiffre de 6,035 fr. par élève est suffisamment éloquent.

M. Péliissier, ex-débitant de boissons, et plus tard « général... » de la Commune à Marseille, fut condamné à mort, puis gracié. On vient de le nommer inspecteur de vigouables en Algérie et en Tunisie. L'emploi est lucratif.

L'affaire Gouffé est définitivement fixée au 25 novembre.

Les débats ont été indiqués pour quatre audiences par M. le conseiller Robert.

C'est M. le procureur général Quesnay de Beaupaire qui soutiendra en personne l'accusation.

Parmi les nouveaux Saint-Cyriens qui sont rentrés lundi à l'Ecole, se trouve un jeune Saïgonnais, bachelier ès-lettres et ès-sciences, le fils du phu (préfet) de Cholon, près Saïgon. Le phu de Cholon, commandeur de la Légion d'honneur, est un des fonctionnaires indigènes les plus dévoués à notre cause. Son fils a l'intention d'entrer, après ses deux années d'école, dans l'infanterie de marine.

L'AMI DES PRUSSIENS

Nous sommes persuadés qu'il n'est personne parmi nos lecteurs qui ne soit complètement édifié sur le compte du signor Garibaldi à qui l'on va élever une statue à Dijon.

Voici, d'après l'*Observateur*, quelques documents qui les convaincront encore davantage des titres que possède Garibaldi à la reconnaissance des républicains et des communards de France :

« Caprera, 7 septembre 1870.

» A mes amis,

» Hier, je vous disais : « Guerre à outrance à Bonaparte. » Je vous dis aujourd'hui : « Il faut secourir la République française par tous les moyens possibles. »

» Invalide moi-même, je me suis offert au gouvernement provisoire de Paris, et j'espère qu'il ne me sera pas impossible de remplir un devoir. Oui, mes concitoyens, nous devons regarder comme un devoir sacré de secourir nos frères de France.

» Notre mission ne consistera certainement pas à combattre les frères de l'Allemagne, qui, étant le bras de la Providence, ont renversé dans la poussière le germe de la tyrannie qui pesait sur le monde ; mais nous irons soutenir l'unique système qui puisse assurer la paix et la prospérité entre les nations.

» Je le répète, soutenir, par toutes les voies possibles, la République française, qui, rendue à la sagesse par les leçons du passé, sera toujours l'une des meilleures colonnes de la régénération humaine.

» G. GARIBALDI,
(*Movimento et Gazette de Cambrai.*)

« Caprera, 21 mars 1872.

» Cher Ferrero Gola, merci des « épisodes de la Commune de Paris », je les ai lus avec beaucoup d'intérêt. Je regrette de n'avoir pas été votre compagnon de la glorieuse défense de Paris. »

« Caprera, 17 août 1873.

» Cher Villani, vous m'avez fait un portrait de Bismarck empreint d'une grandeur et d'une vérité sans pareilles ; vous avez véritablement compris cet illustre grand homme. »

« Caprera, 6 septembre 1874.

» A Monsieur Schon,

» Si j'ai désiré le triomphe des armes prussiennes, mon unique motif a été le désir ardent de voir la chute du plus exécrable tyran des temps modernes. »

Cette dernière dépêche est le bouquet.

Garibaldi a désiré le triomphe des armes prussiennes.

C'est à celui qui travaillait en France à la réalisation de ses vœux pour le triomphe des armes prussiennes, qu'on va élever une statue ! Comment qualifier la conduite des promoteurs de la glorification de cet Italien ?

Que si l'on a d'ailleurs la moindre hésitation, on veuille bien s'en référer à la dépêche de M. de Freycinet à l'ami des Allemands :

« Tours, 19 janvier 1871.

» Je ne comprends pas les incessantes questions que vous me posez pour savoir qui commande, non plus que les difficultés qui surgissent toujours au moment où vous devriez agir. Vous êtes le seul qui invoquiez sans cesse des difficultés et des conflits pour justifier sans doute votre inaction.

» Je ne vous cache pas que le gouvernement est fort peu satisfait de ce qui vient de se passer. Vous n'avez donné à l'armée de Bourbaki aucun appui ; votre présence à Dijon a été absolument sans résultat pour la marche de l'ennemi de l'Ouest à l'Est. En résumé, moins d'explications et plus d'actes : voilà ce qu'on vous demande.

» Signé : FREYCINET. »

Quels témoignages invoqueront maintenant, en faveur de leur sinistre héros, les politiciens qui, à la légère, étourdiment, ont essayé de mener à bien une entreprise antipatriotique au premier chef ? dit l'*Observateur*.

Élever une statue à un homme qui fit chez nous le jeu des armées prussiennes, dont il souhaitait le triomphe, alors que de Sonis, le Français vaillant qui enleva héroïquement, superbement les troupes à Patay, dort, oublié de ses oublieux concitoyens ; c'est plus qu'un comble, c'est une infamie... ou une trahison !

LE SCANDALE DE TOULON

Toulon, 4 novembre.

La perquisition faite hier soir chez M^{me} Audibert par M. Dogallier, juge d'instruction, a amené la découverte de plusieurs papiers importants relatifs à la participation de M. Fouroux dans l'affaire d'avortement de M^{me} de Jonquières. On a trouvé notamment une lettre adressée à M^{me} Audibert, dans laquelle M. Fouroux lui parlait de « la mission dont il l'avait chargée ». Les magistrats ont découvert des preuves certaines de la culpabilité des prévenus et particulièrement de M. Fouroux.

Toulon, 4 novembre.

Après un nouvel interrogatoire de M. Fouroux, a eu lieu la confrontation des quatre prévenus.

Le préfet du Var a conféré avec le premier adjoint, pour examiner la situation créée par l'arrestation du maire et aussi pour vérifier certaines irrégularités commises dans le service des travaux de la ville.

En effet, tandis que les autres prévenus observent un silence prudent ou n'avouent que ce qu'il leur est impossible de nier plus longtemps, la dame Audibert nous fait marcher de surprise en surprise et se révèle comme une Limouzin plus audacieuse ou tout au moins Gabrielle Bompard qui multiplie

BELLE JARDINIÈRE

Place du Ralliement **ANGERS** Place du Ralliement

MAISON PRINCIPALE, 2, RUE DU PONT-NEUF, PARIS

VÊTEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

HOMMES

PARDESSUS NOUVEAUTÉ, depuis	27 fr.
— CHEVIOTTE ou fantaisie, depuis	38
— haute nouveauté, doublé soie, depuis	80
COMPLET VESTON nouveauté (3 pièces), depuis	35
— REDINGOTE habillé, depuis	58

ENFANTS

COMPLET LOUIS XV, cheviotte, 8 à 10 ans, depuis	24 fr.
— MARIN, cheviotte, 8 à 10 ans, depuis	28
— SPORTMANN, drap fantaisie, depuis	21
PARDESSUS drap fantaisie, 10 à 13 ans, depuis	15
PELERINE A CAPUCHON, drap ratiné, depuis	4 fr. 50

Bonneterie—Chemises—Cravates—Parapluies—Linge confectionné—Chapellerie—Chaussures—Couvertures de voyage et pour chevaux—Uniformes—Articles de voyage—Peaux de Chèvre—Fourrures

RAYON SPÉCIAL DE VÊTEMENTS SUR MESURE

Expédition franco à partir de 25 francs.

LA BELLE JARDINIÈRE n'a pas de succursale à SAUMUR

Études de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, 11, rue du Temple, de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, n° 17, et de M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange.

VENTE

SUR LICITATION

Aux enchères publiques D'UNE

MAISON ET JARDIN

Sis à Saumur, rue de Bordeaux, n° 25.

L'ADJUDICATION aura lieu le **Samedi 22 Novembre 1890**, à 1 heure, en l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement ci-après énoncé.

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après dénommées par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-trois octobre mil huit cent quatre-vingt-dix :

A la requête, poursuites et diligence de : M. Auguste-Alexandre Adam, capitaine en retraite, demeurant à Tours, rue Colbert, numéro 43, agissant en qualité de légataire universel de M^{me} veuve Vaillant, mais sous réserve expresse de l'acceptation bénéficiaire dudit legs ;

Ayant pour avoué constitué M^e Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 11 ;

En présence de :
1^o M^{me} Désirée Vaillant, veuve du sieur Alexandre-Pierre Humeau, demeurant à Saumur, rue de Bordeaux, n° 36 ;
2^o M^{me} Victoire Vaillant, veuve de M. Alexandre Genty, demeurant à Corps-Nuds (Ile-et-Vilaine) ;

Ayant pour avoué constitué M^e Vincent LE RAY, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Marché-Noir ;

Il sera, le samedi vingt-deux novembre mil huit cent quatre-vingt-dix, en l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, procédé, à une heure de l'après-midi, à la vente sur licitation, aux enchères publiques, de l'immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Lot unique.

UNE MAISON, sise ville de Saumur, rue de Bordeaux, n° 25, comprenant :

Au rez-de-chaussée, ayant aspect sur rue : vestibule, salon, salle à manger, cuisine ; ayant aspect sur jardin : buanderie, serre-bois, cabinets d'aisances, cave double ;

Au premier étage, deux chambres et un grand cabinet, une autre chambre au-dessus de la cuisine, une autre encore au-dessus de cette dernière ;

Grand escalier avec mansardes sur le tout ; petit jardin, pompe avec puits mitoyen ;

Le tout entouré de murs paraissant mitoyens ; joignant au couchant la rue de Bordeaux, au midi M^{me} Brand ou représentants, au nord M^{me} Proust ou représentants, porté au cadastre sous le numéro 1152, section II.

Mise à prix, huit mille francs, ci. 8.000

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e F. COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué poursuivant la vente ;

2^o A M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, n° 17, rédacteur et depositaire du cahier des charges ;

3^o Et à M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

Saumur, le quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-dix.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Enregistré à Saumur, le novembre mil huit cent quatre-vingt-dix, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

A VENDRE

UNE MAISON

Fraichement réparée,

Composée de huit chambres, grenier, cave et buanderie, un vaste jardin planté d'arbres fruitiers, dans un des plus beaux quartiers de Saumur.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, Saumur. (797)

ACHETEZ

Le Tapioca du Niger

Vendu en paquets de 125, 250 et 500 grammes, chez M. CHIPAULT, 22 et 24, rue de la Tonnelie, à Saumur. (825)

M^e HONBLE ayant gr. relations, dés. représ. bonne M^{me} VINS, etc. Clientèle hors ligne. Ecr. E. DUMONT, 34, poste r^e, Château-d'Eau, Paris. (826)

UNE DAME SEULE demande DOMESTIQUE de 20 à 30 ans, ayant de bons renseignements à donner. (827)

ON DEMANDE une Apprentie couturière. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE A l'amiable

1. UNE TRÈS BELLE PROPRIÉTÉ, située à Fosse-Bellay, commune de Cizay, à proximité de Saumur, Doué, Montreuil-Bellay, comprenant : très belle Maison de maître, vastes Servitudes, Bâtimens de closier, Pressoir, Celliers, Cours, Jardins anglais bien plantés, Jardin potager et très beau Clos de vigne d'environ 4 hectares attenant à la maison ; le tout renfermé de murs en très bon état ; Bois taillis, Vignes, Terres, Prairie ; le tout d'une contenance de 23 hectares environ. Beau pays de chasse.

2. LA PROPRIÉTÉ VIGNOBLE D'ARTHENAY, commune des Verchers, comprenant : vastes Bâtimens et Servitudes, Pressoir, Cellier, Cour, Jardins, magnifique enclos d'environ 2 hectares ; Très beaux morceaux de Vigne en face et derrière la maison ; Terre, Vigne, Prairie et Bois taillis ; le tout d'une contenance d'environ 40 hectares.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M. SENTE, à Doué-la-Fontaine, ou à M^e GUYARD, notaire. (824)

UN MÉNAGE demande une place, le mari comme cocher et la femme comme cuisinière ou femme de chambre, ou bien le mari se placerait seul. S'adresser au bureau du journal.

JEUNE HOMME disposant de quelques heures demande à faire des écritures. S'adresser au bureau du journal.

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre

Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, Succ^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande. — On porte à domicile

PRIX MODÉRÉS

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

de WICKHAM, Chirurgien-Herniaire

Membre du Jury de l'Exposition Universelle Internationale de 1889,

Rue de la Banque, 16, à Paris

SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V. LARDEUX, coutelier et bandagiste

Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

ÉPICERIE PARISIENNE

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

IMBERT ET FILS

Chocolat Menier, marqué 2 fr. le 1/2 kil.	1.65
— Poulain, — 2 fr. —	1.70
— du Planteur, — 2 fr. —	1.70
— C ^{ie} Coloniale, — 2 fr. 50 —	2.20
Collation des enfants, la boîte de 21 et 44 tablettes	1.80

Chocolats et Cacaos Félix Potin. — Chocolats et Cacaos d'Algueballe.

CHOCOLATS IMBERT

N° 1, bonne qualité, 1/2 kil 1.20	N° 4 — supérieur, — 1.80
N° 2, santé surfin, — 1.50	N° 5 double vanille, — 2.40
N° 3 vanillé (recommandé) — 1.60	Remise de 5 0/0 par 5 kilos (sauf n° 1 et 2).

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846. PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison. PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.